

Mise en ordre du dossier administratif

Madame / Monsieur : (NOM Prénom)

N° de coopérateur :

N° de Registre National :

1. Coordonnées de contact

domicilié à :

.....

Tél. / GSM :

Adresse e-mail : @

2. Lutte contre le blanchiment d'argent

Comme tous les organismes prêteurs soumis à la loi du 18 septembre 2017, concernant la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, Crédal SCES agréée doit mettre en œuvre des mesures adaptées pour faire face à l'ensemble des risques auxquels ses adhérents identifiés en tant que personne politiquement exposée (PPE) peut l'exposer.

J'exerce ou j'ai exercé une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Non

Oui → Fonction exercée :

Si vous avez cessé d'exercer cette activité, indiquez depuis quelle date : / /

Une personne de ma famille ou de mon entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Non

Oui → Fonction exercée :

Si cette personne de votre famille ou de votre entourage a cessé d'exercer cette activité, indiquez depuis quelle date : / /

Liens avec cette personne :

Si vous avez répondu « oui » à au moins une des questions de cette section, Crédal SCES agréée peut être amené à vous demander des informations et justificatifs complémentaires selon la nature et/ou les montants de l'(des) opération(s) effectuée(s) sur votre registre.

3. Communication

Conformément à la loi belge du 8 décembre 1992 et au règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD), Crédal SCES agréée est tenue de vous demander ces informations.

Je désire recevoir tout courrier formel de Crédal :

- par e-mail
- par courrier postal

Le courrier formel comprend tout courrier lié à votre participation financière à la coopérative Crédal, comme l'extrait de registre (envoyé 1x/an en format papier ou lors de chaque mouvement par e-mail), la convocation à l'AG, etc.

Je désire recevoir le courrier à caractère informatif et promotionnel de Crédal :

- par e-mail
- par courrier postal
- pas du tout

Le courrier à caractère informatif et promotionnel comprend la newsletter (e-mail), le Crédialogue (3x/an par la poste), le rapport d'activité (1x/an), l'invitation à des événements, etc.

En signant ce formulaire, j'autorise Crédal SCES agréée à traiter mes données personnelles pour les raisons mentionnées ci-dessus et selon mes préférences indiquées.

Fait à, le / / Signature,

Les données à caractère personnel recueillies et reprises dans ce formulaire sont protégées et restent confidentielles conformément à la loi belge du 8 décembre 1992 et au règlement européen de la protection des données personnelles. Elles sont uniquement utilisées pour la gestion de votre registre et pour vous communiquer les informations utiles sur les activités de Crédal. Seules les entités de Crédal pourront faire usage de ces données et celles-ci ne seront en aucun cas cédées à des tiers. Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent et d'un droit d'opposition au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à Crédal SCES agréée sur simple demande par e-mail à l'adresse cooperateurs@credal.be ou par écrit à Crédal SCES agréée, Mundo Louvain-la-Neuve, avenue de Citeaux 114, 1348 Louvain-la-Neuve.

Plus d'informations sur la politique de confidentialité de Crédal : www.credal.be/declaration-de-confidentialite

Personne politiquement exposée (PPE) Note explicative

Sont considérés comme des PPE : les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes :

1. Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ;
2. Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
3. Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
4. Membres des organes dirigeants des partis politiques ;
5. Membre d'une cour des comptes ;
6. Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
7. Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
8. Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
9. Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
10. Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

Y compris les membres directs de leur famille :

1. Le conjoint ou le partenaire notoire ;
2. Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
3. En ligne directe, les ascendants et descendants, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

Ou les personnes connues pour leur être étroitement associées :

1. Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client ;
2. Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client.